Discours AVEN – AG

Mesdames et Messieurs,
Chers adhérents de l'AVEN,
Chère Françoise, cher Didier,

Ia ora na,

Je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour votre invitation. C'est un véritable honneur, mais surtout un immense plaisir, d'être une nouvelle fois parmi vous aujourd'hui.

Lorsque nous nous sommes retrouvés au mois d'avril dernier avec les adhérents de l'AVEN29, nous avions échangé sur l'esprit de la réforme, les avancées majeures du texte, le chemin parcouru et, surtout, les étapes qu'il nous restait encore à franchir pour parvenir à l'adoption définitive de la proposition de loi visant à améliorer la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. Je remercie mon collègue Didier Le Gac d'avoir rappelé ce long chemin.

En avril, le texte avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale et nous attendions avec impatience son examen par le Sénat. Aujourd'hui, cette étape est derrière nous. Et je sais que vous avez tous participé à la mobilisation de vos sénateurs, soyez-en toutes et tous, remerciés, *mauruuru roa*. Le Sénat a, lui aussi, adopté ce texte à l'unanimité le 28 mai.

Aujourd'hui, nous travaillons avec la même détermination pour obtenir sa réinscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et parvenir à son adoption définitive avant la fin de la mandature.

Car cette loi porte des évolutions essentielles : la suppression du seuil du millisievert, responsable d'une grande partie des rejets de demandes d'indemnisation ; l'instauration d'une présomption irréfragable ; la reconnaissance et l'indemnisation des préjudices des victimes par ricochet ; mais aussi le remboursement des dépenses engagées par les caisses.

Pour les vétérans, le principe inscrit dans la loi est simple : vous avez travaillé sur les sites pendant la période des essais, entre 1966 et 1998, et vous êtes atteint de l'une des maladies reconnues comme radio-induites : vous serez reconnu et indemnisé.

Nos collègues sénateurs ont rajouté une condition de séjour minimal de 6 mois pour la période atmosphérique polynésienne pour éviter l'effet d'aubaine. Cette condition n'a aucun fondement scientifique ni éthique. Nous nous y sommes fermement opposés dès le début. Le Sénat en a décidé autrement.

Mais ce sont les avancées de ce texte qu'il nous faut aujourd'hui absolument consolider et inscrire définitivement dans notre droit. Ces prochains mois, c'est une véritable course contre la montre qui se joue, et Didier en a déjà détaillé les raisons. En février, ce sera la fin de la session parlementaire. Nous avons donc 5 mois pour garantir l'adoption définitive de ce texte. Sans ça, rien ne garantit qu'il puisse voir le jour.

Mais je veux aussi profiter de ce moment où nous sommes réunis pour parler d'autre chose que de la loi en cours d'adoption. Je veux rappeler quelque chose qui me paraît essentiel : toutes ces avancées, tous ces pas accomplis, nous les devons à un travail collectif. Parce que, collectivement, nous portons la mémoire des essais nucléaires français. Nous sommes les témoins et les héritiers d'une histoire hors norme, profondément marquante, qui a changé voire bouleversé des vies, des familles et des territoires.

Récemment, en Polynésie, une jeune femme m'a posé une question : *« Comment fait-on pour se renseigner sur les essais nucléaires ? »*. Je lui ai répondu qu'aujourd'hui encore, nous avons la chance d'être entourés de témoins directs de cette histoire.

Dans nos familles, dans nos associations, dans nos entourages, il y a des femmes et des hommes qui étaient là. Des femmes et des hommes comme vous, qui ont travaillé directement sur les sites, qui ont certainement vécu une histoire hors normes.

Je lui ai donc répondu : la première chose à faire, c'est d'aller vers eux. Recueillir leurs témoignages. Poser des questions. Écouter. Transmettre leurs paroles. Faire en sorte que ce qu'ils ont vécu ne disparaisse pas.

Et dans ce travail indispensable de transmission, l'AVEN joue un rôle majeur. Votre engagement pour accompagner les vétérans des essais nucléaires français dans leur quête de reconnaissance, de justice et de réparation est considérable. Mais votre rôle va bien au-delà. Vous accomplissez aussi un immense travail de mémoire.

Vous partagez vos expériences. Vous vous écoutez. Vous vous comprenez. Et, à travers vos témoignages, vous faites vivre vos histoires personnelles autant que notre histoire commune.

Cette mémoire est précieuse. Elle doit être recueillie, préservée et transmise aux générations qui viennent. Parce que vos histoires sont aussi le ciment de notre travail au Parlement. Elles sont les fondations du texte de loi qui poursuit aujourd'hui son chemin. Derrière les articles, les amendements, les débats parlementaires et les dispositifs juridiques, il y a vos vécus et vos vies. Et des décennies d'attente pour obtenir reconnaissance et réparation. C'est cela que je garde à l'esprit à chaque étape de ce travail.

Ma détermination reste intacte. Et, à mesure que nous avançons, mon espoir grandit.

Chaque étape franchie est une victoire supplémentaire. Mais tant que cette loi ne sera pas définitivement adoptée, notre travail ne sera pas terminé.

Et je sais aussi que les progrès accomplis sont indissociables de votre mobilisation. Rien de tout cela n'aurait été possible sans votre expertise, vos analyses, vos témoignages, votre persévérance et votre engagement depuis tant d'années.

Alors, simplement : merci.

Maururu.